

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 6 (1930-1931)
Heft: 14

Artikel: L'entrée des Bourbakis
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-708212>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il faut surtout retenir, des opinions émises par M. Schmid, celle qui conclut à l'inutilité, à l'inanité de la défense nationale pour cette raison que la Suisse, trop faible, ne pourrait riposter efficacement à une agression.

* * *

De toutes ses forces, à notre humble avis, le peuple suisse doit repousser cette conception qui équivaudrait par avance à un abandon de l'honneur, à une capitulation. On donnerait ainsi une prime à la force, en même temps qu'une tentation irrésistible serait fournie aux états-majors étrangers. Ils n'hésiteraient guère à prévoir, dans l'établissement de leurs plans, la mise à profit, aussitôt les hostilités ouvertes, des avantages qu'ils croiraient trouver sur notre territoire. Du reste, arguant de la nécessité de couvrir leurs flancs de notre côté, l'occupation d'une partie de notre sol serait une des premières mesures décrétées en cas de conflit.

De ce fait la Suisse risquerait de devenir le champ clos des belligérants. Elle joua ce rôle en 1798 et 1799 alors que Souvarof et Masséna se battaient furieusement sous les murs de Zurich. Le respect de la Suisse était bien alors le cadet des soucis des adversaires.

Il en fut de même en 1814 alors que les armées alliées poursuivant Napoléon empruntèrent sans se gêner aucunement le territoire helvétique de Schaffhouse à Genève. Nos ancêtres d'alors vécurent une période d'atroces calamités. Il faut avoir entendu les descendants directs des contemporains de cette tragique époque pour se rendre compte à quel point l'invasion est un terrible fléau. Les « kaiserliks » qui passèrent alors par les vallées jurassiennes au cours de l'hiver, accaparèrent toutes les provisions. Bien plus, ils amenèrent à leur suite des épidémies frappant gens et bêtes, à tel point qu'en notre petite ville on arrivait difficilement à ensevelir les morts. L'abbé Denier, de vénérée mémoire et le nommé de Lestocq, alors étranger à notre ville, bravèrent tous les périls pour accomplir, vis-à-vis des victimes, les derniers devoirs.

* * *

Donc, l'histoire nous enseigne qu'au point de vue matériel, une Suisse démilitarisée s'exposerait aux pires dangers. Et la guerre terminée elle serait à la merci du vainqueur qui ne se croirait obligé envers elle à aucun égard. Bien plus, il tiendrait à s'assurer les avantages d'ordre stratégique qu'il estimerait indispensables en vue de maintenir la puissance qu'il aurait acquise.

Le bilan d'une invasion qui se produirait inévitablement en cas de guerre, si la Suisse se désintéressait de la défense de son sol, s'établirait ainsi : épouvantable misère matérielle et perte de l'indépendance nationale.

* * *

On pourra arguer que ces malheurs risqueraient de nous atteindre malgré toute la bravoure de nos soldats. Ils seraient encore aggravés par les deuils, car notre jeunesse engagée dans la mêlée subirait de terribles pertes. Et c'est bien pour éviter ce massacre de ses enfants que le pays devrait renoncer à toute action militaire.

Est-on bien sûr qu'on conjurerait ainsi l'effusion du sang des hommes valides ? Qui nous dit que les occupants ne contraindraient pas la multitude de jeunes forcés inemployés à s'exposer sans honneur pour leur cause ?

Du reste, même vaincue, la résistance de la Suisse ne serait pas vaine, car elle lui vaudrait l'appui de la conscience universelle. Les faibles ne peuvent avoir de meilleur allié. La Belgique en a fait l'expérience à son profit. Ensuite de l'héroïsme dont elle fit sa règle aussitôt la félonie dévoilée et la menace déclenchée, elle devint l'objet de l'admiration universelle. Il se créa à son endroit, dans le monde entier, une psychose qui n'admettait pas qu'elle sorte diminuée de l'odieuse agression dont elle avait été l'objet et à laquelle elle avait, malgré la faiblesse de ses moyens, si noblement fait face. Sa cause devint celle du monde civilisé et forte de cet appui moral, la Belgique fit figure de grande puissance. Et pourtant elle était, à part une étroite bande de territoire, tout entière sous le joug de l'envahisseur. Son roi n'avait plus sous ses ordres qu'une très petite armée et le gouvernement fixé au Havre n'avait aucune action sur l'administration intérieure de l'Etat.

Eh bien, malgré toutes ces épreuves, malgré toutes les spoliations, jamais le pays ne fut si grand moralement. Sa faiblesse lui donnait une auréole

Dans ces tragiques conjonctures la Belgique fut, pour le monde entier, la personnification du droit. Elle donna, alors que se déchainait sans frein le flot de haine et de passion, l'exemple de la valeur morale qui se dresse devant la force orgueilleuse et résolue à briser tout obstacle.

Le service ainsi rendu à l'humanité eut des conséquences incalculables et le nom de la Belgique mérite la vénération de la génération qui a vécu la guerre et de celle qui est présentement en train de lui succéder.

Voilà donc le rôle d'un petit pays dont la volonté de défense fut bientôt jugulée par son puissant adversaire. Comme il servit mieux ses intérêts-propres, la cause de la paix et celle de la justice que s'il était resté passif, acceptant le coup de force dont il était l'objet. En n'écoutant que la voix de l'honneur et du devoir, le petit royaume s'est préservé lui-même et a préservé avec lui le monde entier,

* * *

Ce simple examen des contingences démontre à quel point la Suisse desservirait ses propres intérêts en renonçant à se défendre, en cas d'agression, avec tous les moyens en son pouvoir approuvés par les lois internationales touchant la conduite de la guerre. Elle se suiciderait moralement, exciterait les convoitises, favoriserait, en une période dangereuse, la tendance aux aventures, en un mot elle perdrait son droit à l'existence comme nation maîtresse d'elle-même.

Il n'est donc aucun citoyen raisonnable qui puisse rejeter, sans forfaire à ses devoirs les plus élémentaires vis-à-vis du pays, le principe de la défense nationale.

(« Le Jura ».)

Anniversaires:

L'entrée des Bourbakis.

A propos du 60^{me} anniversaire de ce triste événement, la Gazette publie un article dont nous extrayons ce qui suit:

Informé de la retraite de l'Armée de l'Est et de son développement par les forces ennemies, le général Herzog, à qui le gouvernement fédéral avait confié le commandement de notre milice, avait déplacé ses troupes,

du nord-est, où le danger d'une violation de frontière de la frontière neuchâteloise et vaudoise jusqu'à Saint-Cergue par les Verrières, Saint-Croix, Vallorbe et la Vallée de Joux. Il se trouvait lui-même à Neuchâtel dans la soirée du 31 janvier, quand on l'avisait de la demande du général Clinchant, qui sollicitait le gouvernement suisse de donner asile à son armée, seul moyen pour celle-ci d'échapper à la reddition ou à la destruction. Arrivé aux Verrières à minuit, le général Herzog y rencontra l'officier français muni de pouvoirs pour traiter. Ses conditions furent acceptées et signées, puis contre-signées par le général Clinchant. A 5 heures du matin, le 1er février, commença le passage de la frontière, lugubre défilé de malheureux décharnés, déguenillés, dont un grand nombre se traînaient, les pieds et les jambes enveloppés de débris de vêtements. Ceux qui avaient conservé leurs armes les remettaient aux sentinelles suisses qui les entassaient des deux côtés des deux lignes parallèles suivie par les arrivants. Le flot s'écoula sans une interruption jusqu'au matin du 2 février. En descendant vers la plaine, les malades et les blessés étaient recueillis par la population, qui leur prodiguait tous les soins en son pouvoir ; il leur semblait, disaient plusieurs, entrer au paradis.

La convention intervenue entre le général Herzog et le général Clinchant avait stipulé entre autres : le dépôt, à l'entrée sur territoire suisse, des armes, équipements et munitions ; le maintien des chevaux, armes et effets des officiers à la disposition de ceux-ci ; le retour immédiat en France, avec conducteurs et chevaux, des voitures de vivres et de bagages après dépôt de leur contenu ; la remise à la Confédération helvétique, en prévision des dépenses de l'internement, des voitures du trésor et des postes avec tout leur contenu.

Il entra en Suisse 87.847 hommes, dont 2.467 officiers, 11.800 chevaux, 285 bouches à feu, et 1.158 voitures diverses. Quelques milliers d'hommes parvinrent à gagner le col de la Faucille et Gex ; quelques autres Bourg en Bresse par la vallée de l'Ain. La France était au bout de son effort. Elle dut subir la paix et l'amputation de l'Alsace-Lorraine qui devait laisser dans le cœur de la nation une blessure jamais entièrement cicatrisée.

Lorsque la paix fut assurée par les ententes entre l'Assemblée nationale de Bordeaux et le nouvel Empire allemand instauré en janvier à Versailles, le rapatriement des internés put s'effectuer ; il eut lieu du 13 au 24 mars.

Les cent ans de la légion étrangère.

Ce mois-ci, la Légion étrangère atteint son centenaire. Logiquement, on devrait faire remonter beaucoup plus haut sa création, mais officiellement, elle date du 9 mars 1831.

Jusque-là, et depuis un passé très ancien, la France avait toujours eu à son service des troupes étrangères, ordinairement suisses, allemandes, écossaises ou irlandaises ; souvent même elles constituaient la partie principale de l'armée. C'est ainsi qu'à la bataille de Marignan il y avait en ligne seize mille étrangers sur vingt-six mille hommes. Sous Louis XV, ils n'étaient pas moins de cinquante-deux mille.

Quant vint la Révolution, l'effectif étranger était aussi élevé et il se produisit à son sujet maints incidents, au point que, dès 1789, l'Assemblée constituante

émit le vœu que l'armée ne fut plus composée que de Français. Mais, quand il s'agit de la réaliser on se heurta à la résistance des régiments qui ne paraissaient pas disposés à accepter le licenciement. L'affaire traîna longtemps ; finalement, le 20 avril 1792, l'Assemblée législative décréta « que la nation adoptait tous les étrangers qui, abjurant la cause de ses ennemis, viendraient se ranger sous ses drapeaux pour défendre la liberté ». Ainsi, la question se trouva résolue, et, mieux encore, on s'efforça d'attirer les soldats ennemis en proclamant que « la désertion, l'insurrection et l'opposition à la tyrannie étaient les devoirs des hommes libres ».

Des années passèrent qui virent tantôt diminuer, tantôt augmenter l'importance de la légion. En 1830, elle aidait brillamment à la conquête de l'Algérie, mais elle allait bientôt être dissoute, ces mercenaires turbulents et anonymes inquiétant alors le pouvoir. Cependant, quelques mois plus tard, Louis-Philippe reconstituait la Légion étrangère qui, depuis lors, n'a pas cessé d'exister.

Désormais, elle ne comprit plus, comme jadis, des bataillons constitués par nationalités ; chacun fut composé d'éléments confondus au hasard des engagements. Et, aussitôt, la carrière la plus brillante s'ouvrit devant elle. Elle va d'abord en Espagne, puis revient en 1837 pour prendre part au siège de Constantine et participer, sous les ordres du maréchal Bugeaud, à la pacification de l'Afrique du Nord. Dix ans plus tard, on comptait qu'elle avait perdu, sur un effectif de six mille hommes, 33 officiers et 3643 soldats. C'est là le plus beau bilan de son héroïsme.

Puis la Légion passe en Crimée où elle récolte 29 citations à l'ordre du jour de l'armée. Plus tard, on la retrouve en Italie, à Magenta notamment, où elle récolte de nouvelles couronnes ; de là, elle passe au Mexique où sa conduite tient de l'épopée. Le 30 avril 1863, à Camaron, soixante légionnaires tiennent en respect pendant dix-neuf heures 2.200 Mexicains. Assiégés dans une maison, leurs chefs tués, mourant de faim et de soif, ils refusent de se rendre et le général ennemi, conquis par tant de bravoure, donne la vie sauve à ces héros, malgré les 330 morts qu'ils lui ont faits.

1870 voit la Légion à l'œuvre aux plus mauvaises heures ; puis, elle revient l'an d'après en Algérie où elle mate l'insurrection. Ensuite, c'est le Tonking où, à Tuyen-Quan, les quatre cents légionnaires du commandant Dominé dispersent sept mille Chinois. Enfin, c'est le Dahomey, Madagascar et le Maroc. . . . On peut dire que la Légion n'a pas volé le ruban rouge et la croix de guerre qui s'accrochent à son drapeau.

Parfois, un incident imprévu, une confidence, l'indiscrétion d'une heure d'ivresse permet d'identifier certains des soldats anonymes. Quelles découvertes on a faites ainsi. On a pu savoir qu'un prince allemand, cousin de Guillaume II, se trouvait dans ce milieu hétéroclite. On a noté également et au même temps, c'est-à-dire avant la dernière guerre, la présence d'un ancien évêque qui, après avoir été un mauvais prêtre, était devenu le meilleur soldat ; d'un ancien préfet ; d'un neveu du maréchal allemand Von der Goltz ; d'un prince portugais ; d'un premier prix du Conservatoire de Paris, et puis de professeurs, de médecins, d'ingénieurs et nombre d'officiers des armées étrangères. Les raisons mystérieuses qui avaient conduit ces hommes vers ce refuge périlleux devaient être bien curieuses et sans doute bien douloureuses souvent. . . .

Ce mélange de tempéraments si divers n'est pas sans compliquer singulièrement la tâche des chefs. Pour